

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOL'CAR

*Ce règlement complète ou modifie la réglementation générale de Fol'Car*

## ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise le Championnat de Fol'Car. Il se déroulera sur 10 compétitions maximum et sur des circuits différents.

Un circuit ne pourra être retenu qu'une seule fois dans l'année au calendrier du Championnat de France. Aucun Fol'Car ne pourra être organisé aux mêmes dates qu'un Fol'Car inscrit au Championnat de France. Un minimum de 11 jours séparera tout Fol'Car inscrit au Championnat de France d'un autre Fol'Car.

En cas de conflit, la FFSA sera seule juge.

Un Fol'Car comptant pour le Championnat de France pourra accueillir une épreuve de doublure, mais ne pourra accueillir d'éventuels challenges que ceux dûment approuvés par la FFSA.

Les compétitions du Championnat de France de Fol'Car seront organisées sur 2 jours.

Les organisateurs devront appliquer la réglementation générale des épreuves Fol'Car de la FFSA et utiliser le règlement particulier édité par la FFSA.

Si tel n'est pas le cas, la FFSA pourra exclure l'épreuve du championnat.

12-13 mars 2022 <sup>1</sup>	Neige - Essay	Asa des Ducs
07-08 mai 2022	Laon *	Asa 59 Hautmont
21-22 mai 2022	Chavy – La Châtre	Asa La Châtre
04-05 juin 2022	Servilly *	Asa du Val d'Allier
25-26 juin 2022	Mayenne	Asa Maine Bretagne
16-17 juillet 2022	Val de Loire – St Cyr en Val *	Asa du Loiret
03-04 septembre 2022	Orléanais – Sougy *	Asa du Loiret
17-18 septembre 2022	Bourges Allogny *	Asa du Centre
01-02 octobre 2022	Châteauroux St Maur	Asa du Berry
22-23 octobre 2022	Touraine – Pont de Ruan	Asa Perche & Val de Loire

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

Seuls comptent pour le Championnat de France de Fol'Car, les compétitions figurant à ce calendrier dont les résultats auront été validés par la FFSA.

\* Les points attribués lors des compétitions se déroulant sur des circuits non revêtus bénéficieront d'un coefficient 2.

Les circuits retenus devront être homologués et respecter les RTS en vigueur à la date de la compétition.

### 1.1. OFFICIELS

En complément de la liste des officiels prévue à l'article 1.1 de la réglementation générale de Fol'Car, qui devra être validée par la FFSA, sur proposition de l'organisateur administratif, la FFSA désignera sur chaque épreuve du Championnat :

<sup>1</sup> Mise à jour du 5 janvier 2022

- 1 commissaire technique délégué et un adjoint
- 1 **Directeur de Course délégué**

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme à l'Article 3 de la réglementation générale Fol'Car en vigueur.

### 3.1. ENGAGEMENTS

Le nombre maximum de voitures admises au départ est de 120.

Le montant des droits d'engagements est fixé à 160 € maximum.

#### 3.2.1. LICENCES

Le Championnat de France de Fol'Car est réservé aux pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFSA ou toute autre ASN reconnue et valable pour l'année en cours (minimum RCCT - FFSA).

Les pilotes titulaires d'un titre de participation pourront participer mais ne peuvent pas marquer des points au championnat.

Seuls les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFSA seront éligibles au marquage des points selon le barème prévu à l'article 9 ci-dessous.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures des catégories définies par le règlement technique du Fol'Car et conformes à la réglementation en vigueur.

### 4.3. TRANSPONDEURS

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur reconnu par la FFSA.

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de non-fonctionnement du transpondeur, il ne pourra prétendre à aucun classement.

### 4.4. NUMEROS

Une surface de 700 mm x 500 mm sur les portières avant est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer les panneaux de portières

Les panneaux de portières, conformes aux dessins ci-dessous, seront fournis par le promoteur. Ils devront être conservés dans leurs dimensions d'origine et posés, sans découpe, sur les voitures participant aux compétitions du Championnat de France de Fol'Car.



Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités sous réserve qu'elles n'empiètent pas sur les emplacements réservés à la FFSA et du respect des obligations de l'article VI.C. des Prescriptions Générales de la FFSA.

Publicité non-conforme : pénalités conformes à l'article 8.1 de la réglementation générale de Fol'Car.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

Le nom des publicités obligatoires et facultatives ainsi que les emplacements (panneaux de portières et bandeau de pare-brise), seront précisés au règlement particulier ou par un communiqué de l'organisation remis aux vérifications administratives.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Conforme à l'Article 7 de la réglementation générale Fol'Car.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

A l'issue de chaque Fol'Car, il sera établi :

- un classement général
- un classement par classe :
  - Classe 1 : de 0 cm<sup>3</sup> jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
  - Classe 2 : plus de 1600 cm<sup>3</sup> jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>

### 9.1. CLASSEMENT PILOTES

Dans chacune des classes, les points seront attribués de la façon suivante :

<b>1<sup>er</sup></b>	50 points
<b>2<sup>ème</sup></b>	44 points
<b>3<sup>ème</sup></b>	40 points
<b>4<sup>ème</sup></b>	36 points
<b>5<sup>ème</sup></b>	32 points
<b>6<sup>ème</sup></b>	28 points
<b>7<sup>ème</sup></b>	24 points
<b>8<sup>ème</sup></b>	21 points
<b>9<sup>ème</sup></b>	18 points
<b>10<sup>ème</sup></b>	15 points
<b>11<sup>ème</sup></b>	13 points
<b>12<sup>ème</sup></b>	11 points
<b>13<sup>ème</sup></b>	9 points
<b>14<sup>ème</sup></b>	7 points
<b>15<sup>ème</sup></b>	5 points
<b>Du 16<sup>ème</sup> au 45<sup>ème</sup></b>	2 points

Seuls pourront prétendre aux points distribués, les pilotes figurant au classement général de la compétition (Finale A, B et C ; les 45 pilotes des finales).

Chaque organisateur devra obligatoirement faire parvenir le résultat de son Fol'Car à la FFSA (service classements) au plus tard dans les 48 h suivant la compétition.

### 9.2. POINTS DE BONUS

**Participation** : 5 points de participation seront attribués aux pilotes figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du Fol'Car.

Ces points seront acquis définitivement par le pilote et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

### **9.3. CLASSEMENT FINAL**

Le classement final du Championnat de France de Fol'Car sera établi en retenant, pour chaque pilote, tous ses points marqués et tous ses points de bonus lors de la totalité des Fol'Car disputés.

Seront décernés les titres suivants :

- Champion de France de Fol'Car Classe 1
- Champion de France de Fol'Car Classe 2
  
- La pilote féminine ayant totalisé le plus grand nombre de points sera récompensée par un Trophée.
- Le plus jeune pilote ayant marqué des points sera récompensé par un Trophée.

## **ARTICLE 10. PRIX**

### **10.2. PRIX PAR EPREUVE**

Le montant des prix distribués par l'organisateur est de 3 000 € (1 500 € par classe) répartis de la façon suivante :

- 1<sup>er</sup> ..... 260 €
- 2<sup>ème</sup> ..... 220 €
- 3<sup>ème</sup> ..... 210 €
- 4<sup>ème</sup> ..... 190 €
- 5<sup>ème</sup> ..... 170 €
- 6<sup>ème</sup> ..... 140 €
- 7<sup>-me</sup> ..... 120 €
- 8<sup>ème</sup> ..... 80 €
- 9<sup>ème</sup> ..... 60 €
- 10<sup>ème</sup> ..... 50 €

Ces prix seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à une heure après l'affichage des résultats définitifs et pour ceux qui ne les auraient pas retirés, seront expédiés par courrier au plus tard 48 heures après la fin de l'épreuve. Si le classement n'est pas définitif (suspendu), les prix seront envoyés au plus tard 5 jours francs après la publication officielle des résultats (dans le cas, par exemple, d'un appel d'un concurrent ou d'un démontage en dehors de l'épreuve).

### **10.3. COUPE PAR EPREUVE**

- 1 coupe sera remise aux 3 premiers de la finale A.
- 1 coupe sera remise aux 3 premiers de la finale B.
- 1 coupe sera remise aux 3 premiers de la finale C.
- 1 coupe sera remise aux 3 premières féminines toutes classes confondues.
- 1 coupe sera remise au premier junior, toutes classes confondues.

#### **10.4. A L'ISSUE DU CHAMPIONNAT**

Une dotation de 5 000 € sera attribuée par la FFSA.

Pour chaque classe :

- 1<sup>er</sup> ..... 700 €
- 2<sup>ème</sup> ..... 600 €
- 3<sup>ème</sup> ..... 500 €
- 4<sup>ème</sup> ..... 400 €
- 5<sup>ème</sup> ..... 300 €

Les chèques seront envoyés par la FFSA 10 jours après la cérémonie des Trophées du Sport Automobile (sauf appels non jugés).